

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE  
MADAME CATHERINE SAMBA-PANZA  
PRESIDENTE DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT DE LA TRANSITION**

**A L'OCCASION DE LA CLOTURE  
DE LA CEREMONIE DU LANCEMENT OFFICIEL  
DU PROCESSUS DE LA RECONCILIATION NATIONALE**

Monsieur le Président du Conseil National de Transition,

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition,

Monsieur le Président de la Cour Constitutionnel de Transition,

Mesdames et Messieurs les Chefs de Missions Diplomatiques et Représentants  
des Organismes Internationaux,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement de Transition,

Madame et Messieurs les Membres du Bureau du Conseil National de  
Transition,

Mesdames et Messieurs les Membres des Cabinets de la Présidence, du Conseil  
National de Transition et de la Primature,

Honorables Conseillères et Conseillers Nationaux,

Mesdames et Messieurs les Représentants des ONG Internationales et  
Nationales,

Mesdames, Messieurs,

Par ma présence aujourd'hui parmi vous, je voudrai marquer mon très grand  
intérêt pour cette cérémonie de lancement officiel du processus de réconciliation  
nationale, réunion organisée par le Ministère de la Réconciliation Nationale en

concertation avec les Conseillers Nationaux représentant des 16 préfectures de notre pays.

J'ai toujours manifesté ma totale adhésion aux initiatives locales. C'est ainsi que j'ai apprécié à sa juste valeur l'état des lieux de la situation sécuritaire et humanitaire fait par les ressortissants des préfectures lors de la réunion organisée dans cette salle le 18 février 2014.

L'une des recommandations de cette réunion était l'organisation de visites effectives des ressortissants de ces préfectures, dans leurs localités respectives, pour un dialogue de proximité avec les communautés autochtones. C'est ici le lieu de saluer l'action du Président du Conseil National de Transition, qui a contacté nos partenaires en vue de solliciter leur appui pour la réalisation de cette activité à laquelle j'accorde une importance particulière.

En effet, la **réconciliation** fait partie du **pilier n°1** de la Feuille de Route de la Transition, dont l'objectif principal est le rétablissement de la sécurité et l'instauration de la paix sur l'ensemble du territoire. De manière spécifique il s'agit, entre autres, de créer les conditions nécessaires au retour d'une paix durable.

Toutefois, nous devons courageusement tirer les leçons du passé, si nous voulons être crédibles et efficaces. Au cours des deux dernières décennies, la vie publique en République Centrafricaine a été marquée par des crises sociales et militaro-politiques récurrentes qui ont eu des conséquences désastreuses sur le niveau de développement du pays et sur la condition sociale de ses populations.

Conscients que les solutions de sortie de crises passaient par une large concertation nationale, les groupements à caractère officiel comprenant les partis politiques, les syndicats et autres forces vives de la nation, ont unanimement réclamé la tenue d'un Dialogue entre les filles et les fils de Centrafrique.

Après le Séminaire national de réflexion de 1980, le pays a connu successivement :

- ✓ le Grand Débat National en 1992 ;
- ✓ le Programme Minimum Commun de Gouvernement en 1996 ;
- ✓ le Comité de Concertation et de Dialogue et les Accords de Bangui en 1997 ;
- ✓ la Conférence de Réconciliation Nationale et le Pacte de Réconciliation Nationale en 1998 ;
- ✓ les Premières Assises Nationales de l'Economie et des Finances en 2001.

Malheureusement, les recommandations et résolutions issues de ces fora et tant d'autres, n'ont été que très partiellement appliquées par les autorités publiques, ceci, malgré la mise en place des Organes de suivi. Par conséquent, les problèmes de la République Centrafricaine sont restés entiers et parfois exacerbés par les crises successives, dont celle que nous traversons actuellement.

Ayant été la 2<sup>ème</sup> Vice Présidente du Bureau du Dialogue National, ainsi que la Présidente du Comité de Suivi, je me pose la question de savoir pourquoi tous ces fora n'ont pas abouti à une paix durable dans notre pays ?

La voie que nous avons emprunté jusque là, est celle de passer l'éponge après chaque mutinerie ou rébellion, par une amnistie devenue quasi automatique, sans nous soucier des victimes et des traumatismes subis.

Obnubilés, par la cessation à tout prix des hostilités, nous avons ignorés le sort des victimes de ces mutineries et rébellions à répétition qui sont devenues, par la force des choses, de véritables fonds de commerce. Nous avons également eu une attitude amnésique vis-à-vis de la justice qui devait s'exercer dans ces moments là. **Voilà pourquoi, selon moi, nous en sommes encore là aujourd'hui.**

Il est indéniable que la crise actuelle a clairement mis en relief la profonde déchirure de la société centrafricaine, déchirure consécutive aux affrontements meurtriers que le pays a connus depuis décembre 2013. Dés lors, une réelle réconciliation nationale s'impose dans ce contexte si nous voulons assoir une culture politique apaisée sur le fondement d'une nation unie, tolérante et assise sur les principes du vivre-ensemble.

C'est dans ce sens que j'apprécie positivement et encourage toutes les initiatives prises par la société centrafricaine dans son ensemble pour amener les communautés chrétiennes et musulmanes à se parler, ainsi que les ANTI-BALAKA et les ex SELEKA. C'est également dans ce sens que je loue l'organisation de la présente cérémonie qui doit être la pierre angulaire pour la construction d'une paix durable, à travers une réconciliation véritable basée sur la **justice transitionnelle. A mon humble avis, c'est ce qui nous a manqué jusque là.**

C'est le 23 août 2004 que le Secrétaire Général des Nations Unies a présenté au Conseil de Sécurité son Rapport sur le Rétablissement de l'Etat de droit et

l'administration de la justice pendant la période de transition dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit.

Dans plusieurs pays du monde, qu'il s'agisse de la transition de la guerre à la paix ou d'un régime autoritaire ou dictatorial à la démocratie, le concept de justice transitionnelle s'est alors imposé comme une étape nécessaire pour évoluer d'un passé divisé à un avenir partagé.

C'est la combinaison de mécanismes judiciaires et non-judiciaires pour affronter le passé, établir la vérité et mettre fin à l'impunité dans le but de favoriser la réconciliation nationale dans les pays qui sortent d'une période de conflit marquée par des violations massives des Droits de l'Homme.

La justice transitionnelle qui représente la voie vers la réconciliation et la construction d'une paix durable repose sur quatre «piliers» sans lesquels son effectivité serait sérieusement compromise. Il s'agit :

- ✓ du droit de savoir ;
- ✓ du droit à la justice ;
- ✓ du droit à réparation ;
- ✓ du droit aux garanties de non-répétition.

Après toutes les atrocités connues et qui continuent, après les pillages et les meurtrissures subis par nos populations, il n'est plus question de passer l'éponge et de pardonner. **La justice doit passer.** D'ailleurs, nous accueillerons à Bangui dans les jours prochains, une délégation du Bureau du Procureur de la Cour Pénale Internationale (CPI). C'est tout un symbole et tout un programme.

Pour terminer, j'exhorte le Gouvernement à appuyer par tous les moyens le processus de réconciliation nationale. C'est ici le lieu de témoigner toute ma gratitude aux partenaires qui ont été sollicités par le Président du CNT, afin d'apporter leur concours en vue d'accompagner la réalisation des activités en faveur de la réconciliation nationale.

Que Dieu bénisse la République Centrafricaine !

Je vous remercie.